

Guy Saez

CERAT - PACTE UMR 5606 CNRS
UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Guy Saez est directeur de recherche au CNRS en poste au CERAT (centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et les territoires - UMR 5606) et il enseigne à l'IUP de Grenoble. Il est notamment le co-auteur de : Saez Guy, Glevarec Hervé, 2002, *Le patrimoine saisi par les Associations*, Paris, La Documentation française, 412 p.

Le texte qui suit est issu de la retranscription de son intervention orale lors du séminaire « Patrimoine et développement durable » (Angers, 3 décembre 2004). *Retranscription : Sébastien Jacquot, réécriture : Vincent Veschambre*

INTRODUCTION

Patrimoine et d'association sont deux univers de valeurs, deux univers de représentations sociales, deux univers de pratiques qui sont pareillement soumis à des contraintes de la vie moderne ou postmoderne, deux univers qui sont aujourd'hui traversés par des recompositions, par une crise de leurs valeurs et de leurs pratiques¹. Ceci produit un élargissement assez extraordinaire de leurs normes fondatrices. En ce qui concerne le patrimoine, cet élargissement est quantitatif, mais surtout intellectuel et cognitif, un élargissement qui se poursuit vers le domaine du social, de l'économique. La relation patrimoine/développement territorial ou patrimoine/économie est une relation qui aujourd'hui est légitime. De la même façon, on commence à voir utiliser les politiques patrimoniales pour gérer un certain nombre de politiques sociales. On assiste donc à un élargissement tous azimuts. Mais il ne s'agit là que d'un cas particulier de la notion de culture : l'élargissement dont il est question est d'abord celui de la notion de culture. L'ensemble des politiques culturelles de la France, celles que nous connaissons depuis 1959, est soumis à ce même type d'élargissement. Il y a donc un problème concernant les systèmes de légitimité traditionnels de ces politiques, parce que ces légitimités sont mises en cause par cet

élargissement indéfini des expressions culturelles. La question des intermittents du spectacle aujourd'hui est une illustration de cet élargissement apparemment indéfini de la volonté d'expression sociale et du fait qu'une politique théâtrale ou une politique de spectacle qui avaient des normes particulières se trouvent débordées par des systèmes de légitimité concurrents.

Pour les associations, cette transformation est également un élargissement quantitatif. Difficile de donner beaucoup de chiffres mais chacun sait que le nombre d'associations ne fait qu'augmenter et il a même augmenté de manière quasiment exponentielle entre les années 1970 et 1980. Nous sommes aujourd'hui dans une période continue de création de nombreuses associations. Cette croissance quantitative s'accompagne d'un même éclatement des idéologies traditionnelles qui assuraient la cohérence de la vie associative. Par exemple, le tabou ou la frontière de l'argent est tombé : on parle maintenant d'économie sociale. La question du but non lucratif n'est peut-être pas remise en cause, mais le fait que l'argent a pénétré le monde associatif est relativement admis aujourd'hui. De la même façon, l'association a toujours été présentée comme l'élément qui permet l'opposition, la frontière avec l'État : l'association c'est le domaine de la société civile. Or la vie associative est pénétrée par l'État et même quelquefois complètement prise en charge par l'État et il y a donc des formes d'osmose qui remettent en cause les critères traditionnels.

Enfin troisième modification importante concernant la vie associative, c'est les changements liés à ce que l'on pourrait appeler l'éthique de l'engagement. Auparavant, l'éthique de l'engagement associatif ressemblait beaucoup à celui qui existe au niveau syndical et au niveau politique. Autrefois, il y avait une forme de militantisme qui aspirait la personne alors qu'aujourd'hui les formes de militantisme sont plutôt des formes d'inspiration de la personne. Il s'agit non pas de faire disparaître la personne dans l'action collective mais au contraire de se construire en tant que personne dans l'action collective. Et c'est la raison pour laquelle les gens ont du mal avec la notion de « militant » et qu'ils préfèrent dire qu'ils sont impliqués dans l'action asso-

1- Pour en savoir plus sur les travaux menés par G. Saez sur le sujet, on peut se reporter à : Saez Guy, Glevarec Hervé, 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 412 p.

ciative, c'est-à-dire qu'ils veulent en fait y faire reconnaître leurs particularités d'acteurs c'est-à-dire une forme de leur subjectivité.

Que nous apprend l'étude² des associations qui ont le patrimoine pour objet ? D'abord elle nous donne une image de ce qu'elles sont. Et d'autre part, elle nous permet de réfléchir à des ruptures de l'ordre patrimonial. Premièrement il s'agit d'associations nombreuses. Deuxièmement d'associations jeunes, c'est-à-dire d'associations créées récemment et particulièrement dans la décennie 1990. Il y a eu plus d'associations créées dans les années 1990 que dans la décennie 1980 et plus dans cette dernière que dans la décennie 1970. Troisièmement, ces associations font partie du monde rural. La vie associative s'étend au-delà de la ville. Il faut prendre en compte cet espace intermédiaire, mal qualifié, celui de la ruralité qui est l'objet d'un intense travail patrimonial. Ce sont des associations qui ont des effectifs limités, 10 à 20 personnes. Ce sont des associations qui sont autonomes, mais qui sont en permanence, disent-elles, en relation avec les pouvoirs publics et en particulier, à 75 %, en relation avec la commune. Enfin, ce sont des associations qui s'intéressent d'abord à la valorisation du patrimoine et à son animation et beaucoup moins des associations de sauvegarde immédiate, de chantier, comme on le pensait auparavant. Ces associations dévouent leurs efforts non pas au grand patrimoine, mais aux petits patrimoines, au pluriel, immobiliers, mobiliers et immatériels.

RUPTURE EN MATIÈRE DE DÉFINITION DU PATRIMOINE

Ce que nous apprend cette étude, c'est à ressaisir les ruptures dans l'ordre patrimonial. La première c'est la rupture avec la définition même du patrimoine, c'est-à-dire avec la capacité à définir légitimement ce qu'est le patrimoine. C'est-à-dire avec l'idée qu'il existe quelque part une instance qui définit légitimement le patrimoine. La croissance des associations n'est pas celle d'un élargissement des publics, mais bien de la notion de patrimoine elle-même. Donc il y a là un problème majeur pour la société. On peut parler d'une définition « civiliste » du patrimoine, considérant que tout

2- *ibid*

objet social a vocation à devenir un objet patrimonial. C'est-à-dire qu'il n'y a rien qui permette a priori de dénier qu'un objet soit candidat à la patrimonialisation. C'est une rupture fondamentale quant à la définition même d'une institution du patrimoine.

Cette volonté des associations de prendre en charge la définition du patrimoine repose sur deux processus. Le premier processus, c'est une identification normative, c'est-à-dire la volonté pour les associations de définir ce qu'elles appellent un bien commun. Les associations se sentent légitimes à définir un bien commun, ce qui est une situation évidemment inédite puisque la définition du bien commun, autre nom de l'intérêt général, était une prérogative de l'État. Donc à partir de cette identification normative à dire le bien commun, elles font émerger le patrimoine. Quand on demande aux gens « quel est votre rôle ? », ils répondent : « nous notre rôle c'est de faire émerger le patrimoine ». On est bien là dans une vision totalement constructiviste du patrimoine ou il s'agit de le faire émerger. Cette émergence ne devant rien ou en tous les cas ne s'inscrivant pas dans les catégories normatives qui sont celles du travail professionnel ou du travail scientifique de l'expert missionné par la DRAC ou par une autre instance.

Le deuxième processus, c'est un travail d'appropriation collective. Il y a un débat public sur ce qu'il faut conserver et mettre en valeur et c'est cela qui permet la création d'un monde social du patrimoine qui va se détacher du monde institutionnel. La réappropriation se fait à la fois par identification, à travers l'exposition qui est un moment privilégié d'identification, par une appropriation de type référentiel ou pragmatique, c'est le cas de la visite ou des visites, par une appropriation de type intellectuel, à travers les conférences ou les études organisées par les associations, par une appropriation par reconnaissance mutuelle, c'est le cas très souvent du travail sur l'image et de l'objet filmique, et par une appropriation par filiation ou par témoignage, à travers la recherche documentaire ou la mise en œuvre du musée. Ces différentes opérations sont assez complexes et ont été finalement peu étudiées. Quelques ethnologues ont travaillé sur les gestes des individus s'intéressant au patrimoine en dehors des structures institutionnelles mais ils ne l'ont pas fait en prenant en compte le cadre institutionnel qu'est l'association. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, alors que

l'on parle beaucoup d'associations, nous sommes plutôt démunis sur la manière dont fonctionnent réellement ces logiques d'identification normative ou d'appropriation par les associations. En effet, les sociologues se penchent sur les objets qu'on leur désigne par des financements, par des appels d'offre et non pas sur les objets qui peut-être les attendent mais qui n'ont pas la chance d'être assortis de ces quelques milliers d'euros nécessaires pour faire le travail et donc dans la mesure où ce sont, et notamment en matière culturelle, des organismes qui dépendent des institutions culturelles, du ministère ou d'autres institutions culturelles qui définissent les appels d'offre, nous avons été plutôt en panne de recherches sur les associations jusqu'à présent.

RUPTURE AVEC LES LOGIQUES MÉMORIELLES

La deuxième rupture dans l'ordre patrimonial, c'est la rupture avec les logiques mémorielles. La fonction historique du patrimoine a toujours été d'énoncer l'unité de la nation, son identité symbolique et la forme de sa représentation territoriale. Il y a là une fonction mémorielle, une fonction fictionnelle, une fonction quasiment artefactuelle. C'est-à-dire qu'il s'agit d'inventer la nation, d'inventer le territoire national, d'inventer le récit national, de symboliser cette nation à travers des témoignages artistiques et de la matérialiser dans des institutions comme le musée ou dans des lieux culturels. Ces fonctions mémorielles, fictionnelles et artefactuelles qui ont été celles de l'État, se retrouvent par analogie au niveau de ce que font les associations aujourd'hui, que l'on peut qualifier « d'entrepreneurs de mémoire locale ». Ceci se manifeste de différentes manières. La plus évidente c'est le nom qu'elles se donnent, l'appellation, c'est-à-dire l'identité que l'association se donne, référence à des éléments qui font mémoire dans le paysage local, référence à des noms de pays, etc. En même temps on peut voir que ceci exprime souvent une coupure, notamment avec les mondes disparus du terroir ou les mondes disparus du travail d'antan. En gros il y a à prendre en compte un effet générationnel, c'est-à-dire la disparition progressive des générations qui ont connu les terroirs ou le travail tel qu'il était avant guerre et les paysages, les traditions, les relations sociales, telles qu'elles étaient avant guerre et dont on pense évidemment qu'elles étaient

particulières et surtout qu'elles s'étendaient sur plusieurs siècles comme si le paysage rural de la France avait été immuable et comme si le paysage industriel avait toujours existé.

Donc il y a là dans le travail sur la mémoire cet aspect de ressaisie de cette coupure avec l'espace rural et le monde du travail. La mobilité, sociale ou géographique est un fait évident aujourd'hui, ce qui conduit un certain nombre de personnes à poser le problème de la coupure avec les origines, des origines familiales, des origines de pays, des origines de terroir. Il y a dans le travail sur la mémoire ce triple adieu : l'adieu au travail, l'adieu au terroir et l'adieu aux origines. Ceci se fait évidemment avec une série de mécanismes d'homogénéisation et de rationalisation du passé qui mettent fort en colère les scientifiques et les historiens parce qu'ils ont l'impression qu'on est là en train de dire n'importe quoi ; c'est la raison pour laquelle ils insistent beaucoup sur les abus, le passéisme ou la déréalisation que les associations font subir à la question du patrimoine. Mais en même temps, si on ne s'arrête pas à ces critiques et si on voit ce qu'elles engendrent, on voit qu'il y a maintenant une tension, une tension forte qui s'exprime entre les mémoires locales et la grande mémoire nationale, tensions qui prennent éventuellement la forme d'une séparation, d'une autonomisation, d'une opposition et ce qui pose évidemment un certain nombre de problèmes.

Ces logiques mémorielles peuvent aussi être une ressource. Il est clair que la mémoire est instrumentalisée pour régler un certain nombre de problèmes sociaux qui ne sont pas réglés par les voies traditionnelles ou par les politiques traditionnelles. Par exemple, beaucoup d'associations luttent pour le respect et le soutien des langues régionales, alors que nous n'avons pas réussi dans ce pays à avoir une législation permettant officiellement, nationalement, de soutenir ces langues régionales. On a donc décidé que l'urgence n'était pas tant de soutenir les langues régionales mais de les considérer comme un patrimoine : aujourd'hui les langues régionales sont entrées dans le patrimoine linguistique. On a là une instrumentalisation mémorielle tout à fait étonnante.

L'autre instrumentalisation est celle de la question des étrangers dans la ville : les étrangers dans la ville font maintenant mémoire. Lorsqu'on s'aperçoit que des pratiques urbaines et éventuellement même des pra-

tiques urbaines de patrimonialisation entraînent cette gentrification qui a pour conséquence le départ d'un certain nombre de populations, souvent immigrées, on fait une exposition sur la mémoire du quartier, la mémoire algérienne, la mémoire arménienne, la mémoire des Italiens... Ces expositions on les fait éventuellement dans le quartier mais aussi dans le grand musée de la ville c'est-à-dire qu'on relie l'espace central et l'espace périphérique ou l'espace relégué dans une espèce de mise en scène pour solde de tout compte. Il y a là évidemment un problème de jeu sur les mémoires auquel il faut être attentif.

RUPTURES AVEC LES LOGIQUES TERRITORIALES

Dernière dimension, c'est la question de la rupture avec les logiques territoriales. De la même façon que les associations participent ou produisent un bouleversement des régimes d'historicité, elles participent à un bouleversement des régimes de territorialité. Il est clair que c'est l'autorité de la mémoire qui donne un statut au territoire, que si l'on peut effectivement définir, justifier et mettre en scène des mémoires, alors on a la possibilité de donner une réalité, de donner un sens à une action territoriale. De ce point de vue le patrimoine évidemment sert à l'institution du territoire, lui donne un sens, d'où la fatale obligation pour les élus de travailler avec les associations. Il ne peut pas y avoir de ce point de vue de rupture trop longue parce que toute rupture entraîne une dissociation, une difficulté à penser le territoire, à lui donner un sens. Donc il y a de beaux jours pour les chercheurs sur la gouvernance qui s'ouvrent devant nous. On voit d'ailleurs plusieurs manifestations de ces transformations de logiques de territorialité surtout lorsque l'on parle de valorisation du territoire par ses produits, de valorisation du patrimoine comme ressource de développement territorial...

On voit d'ailleurs que l'Union Européenne ne s'y est pas trompée. L'essentiel de l'action culturelle de l'Union Européenne est une action patrimoniale et la question qui est posée, c'est effectivement de savoir quelle sera l'Europe de demain perçue dans ce monde que l'on dit mondialisé, dans lequel les États s'effacent plus ou moins, dans lequel l'identité de l'Europe n'est pas non plus quelque chose que l'on peut définir a priori mais dans lequel chaque terroir, chaque territoire peut présenter une forme d'identité.

CONCLUSION

Il y a vraiment des zones d'ombre tout à fait essentielles qui sont encore devant nous et qu'il faudra éclairer. Si on est d'accord sur l'aspect générationnel, sur l'aspect urbain, sur ces différentes catégorisations du patrimoine, la question se pose de savoir si chaque génération va créer son patrimoine. Est-ce qu'il y a une fatalité à ce que le patrimoine ne soit pas durable mais au contraire renouvelable ? Va-t-on vers un monde des patrimoines renouvelables comme il y a des énergies renouvelables ? Et ce renouvelé est fonction de la façon dont les différentes générations élisent les objets de leur mémoire et définissent les utilités de la mémoire pour leur vie sociale et pour leur forme d'expression.

La deuxième question, qui est également extrêmement forte, c'est de savoir si on va réussir à gérer cette pluralité des mémoires, cette pluralité des territoires, cette pluralité des définitions du patrimoine, ou si au contraire l'on va aller vers un double régime : un régime du « grand patrimoine », patrimoine national, patrimoine historique... et un autre régime qui serait celui du « petit patrimoine ». On a un jour pensé à mettre dans une loi l'expression « patrimoine d'intérêt territorial ». Est-ce que l'on va aller vers cette dichotomie de la même façon qu'il y a une dichotomie entre les politiques culturelles telles qu'elles sont menées à l'Opéra, au théâtre ou à la salle de concert et les politiques culturelles qui sont menées dans les espaces socioculturels. On a là une analogie avec les autres politiques culturelles à laquelle il faut être sensible.

Le patrimoine, tel qu'il est saisi par les associations, est l'instrument d'un réaménagement du monde. Certainement moins triomphant et moins séduisant que le monument historique de la grande nation, il est peut-être aussi plus en ligne avec les contraintes actuelles, sans être si passéiste que cela : il n'est pas celui de la communauté perdue. Le patrimoine est attentif au jeu de la temporalité, aux traces et montre une dynamique sociale qui en réalité est assez consciente du fait qu'il faut, et c'est la condition postmoderne, réinventer chaque jour et inlassablement le territoire et la mémoire.